



## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2022 DAC 58** Subvention d'investissement (850.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (Paris centre, 8e, 18e).

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles du territoire parisien, participant au rayonnement de la capitale, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre aide au Théâtre de la Ville, soutenu par la Ville de Paris depuis sa création en 1967, et dirigé depuis septembre 2008 par Emmanuel Demarcy-Mota, acteur et metteur en scène.

L'association Théâtre de la Ville, présidée par Xavier Couture, gère deux théâtres, l'un de 980 places, situé 2, place du Châtelet dans le 4e arrondissement, l'autre de 400 places, au 31, rue des Abbesses dans le 18e arrondissement. Le premier site ayant fermé pour travaux à l'automne 2016, le Théâtre de la Ville a vu ses activités relocalisées au sein de l'Espace Cardin (8e) et dans des lieux partenaires de la capitale. Le Théâtre de la Ville poursuit son projet ambitieux avec, au-delà d'une programmation artistique foisonnante, des projets en direction de tous les publics, dans le cadre de partenariats avec le milieu hospitalier, le champ social ou des structures œuvrant pour toutes les accessibilités.

Après cette période de travaux, il est prévu que le Théâtre de la Ville puisse se réinstaller dans les locaux rénovés de la Place du Châtelet au cours de la saison 2022-2023. Afin de préparer dès à présent la réouverture du lieu dans les meilleures conditions, l'association prévoit un plan pluriannuel d'investissements portant d'une part sur le rééquipement scénique et technique et d'autre part sur des aménagements nécessaires à la bonne exploitation du site.

Par délibération 2021 DAC 58 vous aviez soutenu la première phase de ce plan de rééquipement à hauteur de 600.000 euros. Afin de soutenir la deuxième phase de ce programme d'investissements (2022-2023) dédiés à la réinstallation du Théâtre de la Ville sur son site historique, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 850.000 euros à l'association.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à convention correspondante, annexée au présent projet.

La Maire de Paris



**2022 DAC 58** Subvention d'investissement (850.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (Paris centre, 8e, 18e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 21 décembre 2021 relative au versement d'une subvention d'investissement à l'association Théâtre de la Ville approuvée par la délibération 2021 DAC 58 du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relative à une subvention d'investissement à l'association Théâtre de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Théâtre de la Ville, 16, Quai de Gesvres (Paris Centre), pour le rééquipement des locaux situés Place du Châtelet, est fixée à 850.000 euros au titre de l'année 2022. Paris asso 52341

Article 2 : La dépense correspondante de 850.000 euros sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2022 de la Ville de Paris et suivants.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention correspondante, dont le texte est joint et annexé à la présente délibération.